

Interpellation à la Municipalité

Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées

La Ville de Lausanne subventionne sectoriellement des équipements dont elle souhaite favoriser l'usage dans un but d'économie d'énergie. Ainsi, l'achat de vélos électriques est subventionné depuis 2002 à hauteur de CHF 300.-, afin de favoriser l'usage de ce moyen de transport par rapport à la voiture. Depuis plus récemment, l'achat de téléviseurs estampillés "A+" ou meilleur est lui aussi gratifié d'une subvention pouvant atteindre CHF 200.-.

L'idée est parfaitement en accord avec les objectifs généraux de développement durable de notre ville et n'est donc absolument pas remise en cause.

Cependant, il serait possible de calculer, même grossièrement, l'efficacité environnementale de ces mesures. Dans le premier cas, il est clair que la substitution d'une voiture par un vélo électrique présente un gain environnemental indiscutablement significatif¹ à l'échelle d'une personne, gain que l'on peut aisément quantifier en grammes de CO₂ économisés, par exemple. Il n'est en revanche pas facile de quantifier le taux réel de substitution (l'acquéreur de vélo électrique était-il piéton, usager des TP ou cycliste normal, ou vraiment automobiliste?). Une estimation est néanmoins possible afin de déterminer dans une fourchette le CO₂ réellement économisé.

Dans le second cas, la substitution d'un ancien téléviseur par un nouvel écran avantageusement labellisé permet une économie d'électricité dont le gain en CO₂ est beaucoup moins spectaculaire, mais plus facile à estimer pour la phase d'utilisation de l'appareil. A ce niveau, se pose alors la question de la vision globale, popularisée par les "écobilans": la fabrication d'un nouveau téléviseur est-elle "rentabilisée" par les économies réalisées ensuite? Ici, les choses sont plus floues.

Dans tous les cas, on devrait pouvoir déterminer *in fine* une estimation de l'efficacité environnementale des subventions sous la forme d'un ratio exprimé en grammes de CO₂ économisés par franc investi. D'autres indicateurs pourraient d'ailleurs être pertinents.

Les incertitudes et attentes évoquées ci-dessus m'incitent à poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Une vision globale de type écobilan est-elle systématiquement utilisée, même de manière simplifiée, lors de la prise de décision concernant des subventions à but écologique?
2. La mesure de l'efficacité environnementale des subventions est-elle prévue (ou déjà utilisée) sous la forme évoquée ci-dessus?
3. La Municipalité peut-elle faire part au Conseil communal de l'efficacité des subventions accordées, de l'état de ses réflexions et de ses intentions en la matière?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.



Sophie Michaud Gigon

Lausanne, le 20 septembre 2012

¹ Substantié par de nombreuses études dont un aperçu est confirmé par ecoinvent (www.ecoinvent.org).